

3. L'Association a fourni au ministère des copies de documents internes provenant de deux entreprises canadiennes et d'une entreprise américaine. Ces documents ont été envoyés ou remis au Ministère le 21 mars et le 5 novembre 1975.

4. Oui; voir également la réponse à la question (2)

5. Au départ, deux agents du ministère se sont vu confier la tâche de s'occuper de cette question. Ils ont été choisis en raison de leur expérience du traitement des plaintes concernant les automobiles, ainsi que de l'analyse de problèmes et de l'élaboration de la politique. Avant que l'on n'ait pu trouver pour la Section d'autres agents possédant l'expérience et les connaissances nécessaires du secteur de l'automobile, les entreprises ont fait savoir qu'ils ne collaboreraient pas avec le ministre en fournissant des documents qui pourraient être communiqués au public. Actuellement, outre de s'occuper des plaintes et des demandes de renseignements concernant les automobiles, la Section procède à l'élaboration d'une politique dans le domaine plus général des garanties.

6. Oui.

7. A la suite d'une enquête effectuée par le Directeur des enquêtes et recherches (loi relative aux enquêtes sur les coalitions) sur les qualités revendiquées par la S.T.P. pour son produit de traitement de l'essence, un exposé de la preuve a été soumis au Procureur général du Canada le 30 janvier 1974. Après une étude attentive et poussée de la question, compte tenu du fait que l'entreprise avait cessé d'utiliser l'allégation concernant le rendement qui avait donné lieu à l'enquête, aucune accusation n'a été portée relativement à cette affaire. Le ministère n'a reçu aucune autre plainte depuis que l'entreprise a modifié sa publicité.

#### LE TERMINUS JACQUES-CARTIER DU PORT DE MONTRÉAL

Question n° 5103—**M. Forrestall:**

1. Quand prévoit-on achever la construction du terminus Jacques-Cartier actuellement en chantier au port de Montréal?

2. Quel est le coût estimatif global des installations, y compris la somme affectée à la reprise des installations actuelles de déchargement par la coupée de marchandises en vrac qui doivent faire partie du terminus?

3. Des engagements ont-ils été signés par des lignes de navigation ou des sociétés d'exploitation du terminus pour l'utilisation du terminus et, dans l'affirmative, par lesquelles?

**M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Le Conseil des ports nationaux fait savoir ce qui suit: 1. La fin des travaux est prévue pour avril 1977.

2. Le coût estimatif total, y compris la somme affectée à la reprise des installations de désarrimage incorporées au terminus, est de 5,500,000 dollars, à l'exclusion des engins à conteneurs pour lesquels une mise en location est toujours à l'étude.

3. On projette d'exploiter le terminus Jacques-Cartier comme un service public et aucun contrat n'a été conclu

#### Questions au Feuilleton

soit avec une ligne de navigation soit avec une compagnie d'exploitation de terminus.

#### L'AÉROPORT MIRABEL

Question n° 5147—**M. Stevens:**

1. Jusqu'au 31 mars 1976, quelle somme totale et ventilée le gouvernement a-t-il consacrée directement ou indirectement à l'aéroport de Mirabel?

2. A compter de cette date, quelle est la ventilation des sommes d'argent engagées par le gouvernement dans ce projet?

**M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):**

	(1) Total des dépenses au 31 mars 1976 (en milliers de dollars)	(2) Estimation pour 1976-1977
Acquisition de terrains	16,772	400
Aménagement du terrain	6,700	300
Subventions et compensations	7,349	—
Terrains d'aviation	76,386	1,200
Aérogares	78,360	1,700
Services publics	20,790	900
Routes et parcs de stationnement	32,212	1,200
Installations des services d'exploitation	11,661	300
Coûts de construction communs non affectés	10,367	300
Administration du projet	37,252	1,479
Dépenses d'investissement recouvrables	5,627	—
Matériel	9,646	500
Frais de l'Administration centrale	—	638
<b>Total</b>	<b>\$313,122</b>	<b>\$8,917</b>

#### LA CAUSE IRVING—LES FRAIS JURIDIQUES

Question n° 5196—**M. Howie:**

Quel était le montant total des dépenses en honoraires et autres frais judiciaires déboursés jusqu'au 5 avril 1976 concernant les actions intentées contre la société Irving en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et à qui a-t-on versé ces sommes?

**M. Art Lee (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Coût des poursuites contre les journaux du Nouveau-Brunswick<sup>(1)</sup> William L. Hoyt, C.R., Hoyt, Mockler, Allen, Dixon & Godin, Fredericton, N.B. (Avocat de la Couronne); Frais de Justice, \$132,566; Déboursés, 31,278. T. Joseph Scanlon, Doyen de l'École de journalisme, Université Carleton, Ottawa, Ontario. (Adjoint spécial de l'avocat de la Couronne—conseil). Honoraires, 9,100; Déboursés, 3,367. Winnifred Johnston, Saint John, N.B. (Témoignage) 630. Total: \$176,941.

<sup>(1)</sup> Ne comprend ni les frais de déplacement ni le temps des employés du ministère de la Justice et des fonctionnaires du Bureau du directeur des enquêtes et recherches.